

Évaluation périodique des programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées (maîtrise et DESS)

Faculté des sciences infirmières

Conseil universitaire du 29 mai 2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées¹ (IPS) sont rattachés à la Faculté des sciences infirmières, qui a également la responsabilité des enseignements. Les programmes de deuxième cycle concernés sont les suivants :

- maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne (M. Sc.), programme concomitant au
- diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières - pratique spécialisée en soins de première ligne;
- maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte (M. Sc.), programme concomitant au
- diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – pratique spécialisée en soins à la clientèle adulte.

En fonction de leur spécialité, le rôle des IPS combine à la fois l'exercice d'une pratique infirmière avancée et huit activités professionnelles à haut risque de préjudice. Elles peuvent ainsi diagnostiquer des maladies, prescrire des examens diagnostiques, utiliser des techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice, déterminer des traitements médicaux, prescrire des médicaments et d'autres substances, prescrire des traitements médicaux, utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux, invasifs ou présentant des risques de préjudice et effectuer le suivi de grossesses. Une fois leur formation terminée, les personnes diplômées doivent réussir l'examen de certification menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes (IPSSA) ou d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPSPL) de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

La maîtrise compte 45 crédits et le DESS compte 30 crédits et ils doivent être suivis en concomitance par spécialité (soins de première ligne et soins à la clientèle adulte). À la session d'hiver 2023, 20 personnes étaient inscrites à la maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne et 12 au DESS correspondant; 31 personnes étaient inscrites à la maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte et 22 au DESS correspondant².

Les programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées font l'objet d'une première évaluation périodique. La maîtrise en sciences infirmières - soins de première ligne a été implantée à l'automne 2007 et le DESS en sciences infirmières – pratique spécialisée en soins de première ligne à l'hiver 2008. La maîtrise en sciences infirmières - soins à la clientèle adulte a été implantée à l'automne 2017 et le DESS correspondant à la session d'hiver 2018.

Comme les programmes sont soumis à un agrément externe octroyé conjointement par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et le Collège des médecins du Québec (CMQ), à la suite d'un avis d'un Sous-comité d'examen des programmes, leur évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément, en considérant les dossiers soumis au Sous-comité d'examen des

1. Dans le présent document, conformément à la politique rédactionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), « le féminin est utilisé aux seules fins d'alléger le texte et désigne autant les hommes que les femmes », tant dans la désignation de la profession que dans les citations.

2. Bien que les admissions aux programmes de maîtrise et de DESS correspondants doivent être concomitantes, les personnes étudiantes diplôment généralement du DESS avant de diplômer de la maîtrise, ce qui explique cette différence d'inscriptions entre les programmes de maîtrise et de DESS.

programmes ainsi que les résultats de l'agrément.

Dans le cadre de cet agrément, les dossiers d'autoévaluation ont été déposés en octobre 2022 auprès du Sous-comité d'examen des programmes. La visite pour chaque spécialisation a été effectuée par trois évaluatrices et évaluateurs, deux d'entre eux nommés par le Conseil d'administration de l'OIIQ et un par le Conseil d'administration du CMQ. La visite d'évaluation a eu lieu le 28 novembre 2022 pour la spécialisation en soins de première ligne et le 30 novembre 2022 pour la spécialisation en soins à la clientèle adulte. En février 2023, le Sous-comité d'examen des programmes a recommandé que la spécialisation en soins de première ligne soit agréée pour la durée maximum de cinq ans, en l'occurrence jusqu'en février 2028, et que la spécialisation en soins aux adultes soit agréée pour une durée de trois ans, soit jusqu'en février 2026.

En parallèle à l'agrément, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes a réalisé, durant l'hiver 2022, trois consultations auprès des personnes concernées par le programme. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval³.

Selon les normes établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne (M. Sc.), maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte (M. Sc.), DESS en sciences infirmières - pratique spécialisée en soins de première ligne et DESS en sciences infirmières – pratique spécialisée en soins à la clientèle adulte sont très pertinents et de qualité.

Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note la compétence, la disponibilité, le nombre et la diversité des expertises des membres du corps professoral et du personnel enseignant. Le besoin accru d'infirmières praticiennes spécialisées pour offrir un meilleur accès aux soins de santé montre la pertinence de la formation, tout comme le haut taux d'employabilité des personnes diplômées et l'agrément de l'Ordre des infirmières et infirmiers de Québec (OIIQ) et du Collège des médecins du Québec (CMQ). Les programmes se distinguent par la qualité de la formation clinique et les partenariats avec les milieux, leurs très hauts taux de diplomation et le soutien financier offert. Ils bénéficient également du dynamisme de la direction de programme et du comité de programme, qui ont à cœur d'offrir une formation de qualité.

Le CIEP a aussi identifié certains éléments qui paraissent suffisamment importants pour justifier plusieurs recommandations. Parmi les principales recommandations, il y aura lieu de s'assurer que les méthodes de sélection sont efficaces et équitables et permettent d'atteindre la capacité d'accueil des deux spécialisations. En outre, les spécialisations en soins aux adultes et en soins de première ligne doivent être distinguées dans les contenus de formation et adaptées à la réalité clinique spécifique à la population desservie. Ceci doit être appuyé par un travail de concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant, en vue d'éviter les redondances entre les

3. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_University_Laval.pdf.

activités de formation et assurer la cohérence entre les cheminements. Des efforts doivent être faits en ce qui a trait aux stages, qu'il s'agisse de la bonne intégration des personnes étudiantes dans les milieux, de la formation des superviseuses de stage ou encore de l'évaluation. Il importe également d'augmenter le nombre de milieux de stage, de s'assurer de la transparence du processus d'attribution des stages et d'offrir un soutien adéquat aux personnes étudiantes devant réaliser leur stage en dehors de la région de Québec. Enfin, les responsables des programmes devront s'assurer que la charge de travail est adéquate, tant au sein des cours qu'en stage.

Le CIEP est conscient que plusieurs enjeux des programmes sont liés à la reconnaissance de la profession et qu'il reste beaucoup d'efforts de sensibilisation et de travail à faire pour bien faire comprendre et valoriser le travail des infirmières praticiennes spécialisées. Le CIEP tient aussi à souligner que son travail a été limité en raison des nombreuses modifications apportées aux programmes en 2022-2023, durant l'évaluation, en vue de répondre aux recommandations de l'agrément de 2019 qui n'avaient pu être effectuées avant. Ainsi, plusieurs éléments soulevés dans ce rapport devront faire l'objet d'un suivi régulier d'ici la prochaine évaluation.

Conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- Le nombre et la diversité des expertises des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- L'agrément de l'Ordre des infirmières et infirmiers de Québec (OIIQ) et du Collège des médecins du Québec (CMQ).
- Le haut taux d'employabilité des personnes diplômées.
- Le soutien financier offert aux personnes étudiantes.
- Les très hauts taux de diplomation dans les deux spécialisations de la maîtrise et du DESS.
- Les partenariats avec les milieux cliniques.
- L'apport du cours de démarche clinique.
- Le haut taux de satisfaction à l'égard de l'expérience acquise lors des stages.
- Le dynamisme de la direction de programme et du comité de programme.
- Le soutien administratif dédié aux programmes.
- Les locaux, laboratoires et équipements, particulièrement le centre Apprentiss.
- Les ressources informationnelles et documentaires.

RECOMMANDATIONS⁴

- R1** Que l'on s'assure que le processus d'admission est simple, tout en maintenant des méthodes de sélection adéquates et équitables, permettant d'atteindre la capacité d'accueil.
- R2** Que l'on distingue adéquatement chaque spécialisation et que l'on s'assure que les contenus

4. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

de cours sont adaptés à la réalité clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins aux adultes et en soins de première ligne.

- R3** Que le corps professoral et le personnel enseignant se concertent pour éviter les redondances entre les activités de formation et assurer la cohérence entre les cheminements.
- R4** Que l'on s'assure que la charge de travail au sein des cours et dans les stages est raisonnable et équilibrée tout au long du cheminement.
- R5** Que l'on poursuive les efforts pour augmenter le nombre de milieux de stage, que l'on s'assure que le processus d'attribution des stages est connu et transparent, et que l'on offre un soutien adéquat aux personnes étudiantes devant réaliser leur stage en dehors de la région de Québec.
- R6** Que l'on s'assure de la bonne intégration des personnes étudiantes dans les milieux de stage, que l'on poursuive la formation des superviseuses de stage et que l'on veille à ce que l'évaluation des stages soit adéquate.

**Évaluation périodique des programmes de
Formation des infirmières praticiennes spécialisées (Maîtrise et DESS)**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté des sciences infirmières

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

24 avril 2024

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval (UL), le doyen de la Faculté des sciences infirmières (FSI), monsieur Frédéric Douville, a préparé ce plan d'action. Ces actions donnent suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Les programmes de deuxième cycle des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS), offerts à la FSI, ont été implantés à l'automne 2005 (CU-2005-95). Initialement, la formation fut orientée vers les spécialités d'IPS en cardiologie et en néphrologie. En 2008, la spécialité en soins de première ligne (PL) s'est ajoutée à l'offre de formation (CU-2008-16). Depuis la révision des classes de spécialités des IPS, la concentration en soins aux adultes (SA) a remplacé celles de cardiologie et de néphrologie, en 2017. Il s'agit donc de la première évaluation institutionnelle de notre programme SA. Quant à la concentration PL, celle-ci étant évaluée depuis sa création en concomitance avec les programmes de maîtrise en sciences infirmières (professionnelle et recherche), la dernière évaluation institutionnelle de PL a été réalisée en 2011. En 2023, nos deux programmes de formation IPS — PL et SA — ont alors été soumis de manière simultanée à une première évaluation institutionnelle de programmes.

Par ailleurs, en octobre 2022, la direction des programmes de formation en pratique infirmière spécialisée de la FSI a déposé un dossier d'autoévaluation pour chaque spécialité à l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ). Suivant les visites d'examen qui se sont tenues en novembre 2022, le Sous-comité d'examen des programmes de l'OIIQ a recommandé en février 2023 d'accorder un agrément complet de cinq ans pour la spécialisation PL, soit jusqu'en février 2028 et un agrément partiel de trois ans pour la spécialisation SA, se terminant en février 2026. En complément à ce dossier d'autoévaluation, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a aussi mené trois consultations auprès des personnes étudiantes infirmières praticiennes spécialisées (ÉIPS), diplômées, professeures et autres enseignantes des programmes en pratique infirmière spécialisée en février et en mars 2022. Les résultats de ces consultations ainsi que les dossiers d'autoévaluation fournis dans le cadre du processus d'agrément ont permis au CIEP de produire le rapport synthèse d'évaluation, transmis au doyen de la FSI le 25 octobre 2023.

Globalement, l'évaluation institutionnelle a mis en évidence plusieurs forces des programmes de formation en pratique infirmière spécialisée. À cet effet, ceux-ci se distinguent notamment par les hauts taux d'employabilité et de diplomation, la pluralité de l'expertise des membres du corps professoral et du personnel enseignant, de même que leur compétence et leur disponibilité. Le rapport d'évaluation fait également mention de la satisfaction étudiante sur l'expérience acquise en stage, l'environnement d'apprentissage, le soutien administratif ainsi que les partenariats avec les milieux cliniques. A contrario, le rapport d'évaluation du CIEP a permis d'identifier des enjeux de ces programmes. Des recommandations ont donc été émises pour combler les normes d'évaluation prévues dans la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'UL. De plus, il a été indiqué de suivre régulièrement les modifications ayant été apportées aux programmes en cours d'évaluation institutionnelle.

2. Présentation de la discipline, des programmes et des perspectives d'avenir

Devant la croissance des besoins populationnels pour l'accessibilité en santé, le rôle IPS a été créé au Québec en 2003, suivant l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (Loi 90). Aujourd'hui, l'IPS est d'abord une infirmière ou un infirmier ayant acquis au moins deux années d'expérience à ce titre. Son champ d'exercice est donc composé des 17 activités réservées à la profession infirmière, en plus de neuf activités professionnelles¹ que l'IPS exerce en pleine autonomie, en vertu de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé* (Loi 6). À ce jour, cinq classes de spécialité sont reconnues au Québec : soins de première ligne, soins aux adultes, soins pédiatriques, santé mentale, néonatalogie. L'IPS met à contribution ses compétences en pratique infirmière avancée dans l'exercice de ces activités professionnelles, mais aussi pour le développement de la profession, notamment en ce qui a trait à la formation et à l'amélioration des pratiques.

Les programmes de deuxième cycle IPS visent donc l'acquisition des compétences requises pour l'exercice en pratique infirmière avancée selon la spécialisation choisie. La formation, d'une durée de six sessions sur deux ans, combine simultanément une maîtrise de 45 crédits et un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de 30 crédits. Le volet théorique de quatre sessions à temps plein précède le volet pratique, où 950 heures de stage en milieu clinique sont réalisées en six mois. Si les cheminements des deux spécialisations partagent certains cours, d'autres sont spécifiques à chaque concentration dès la deuxième session. Un rapport de stage doit aussi être produit pour obtenir le grade de maîtrise. Afin de recevoir le certificat de spécialiste et ainsi pouvoir exercer à titre d'IPS, la personne diplômée doit finalement réussir l'examen de spécialité tenu par l'OIIQ au terme de sa formation.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, le plan de déploiement des IPS 2024-2025 du ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS) établit une cible de 2000 IPS dans les cinq spécialités à travers la province, alors que le rapport de l'effectif infirmier diffusé par l'OIIQ indique que 1314 IPS étaient inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2023. Même si le nombre d'IPS progresse significativement chaque année et se rapproche de la cible ministérielle, l'intégration du rôle dans différents milieux de plusieurs régions évoque des besoins grandissants en matière d'effectif. Par exemple, 23 cliniques publiques d'IPSPL seront ajoutées aux six existantes d'ici 2028 pour favoriser l'accès aux soins. En outre, un guide pour l'implantation de la pratique des IPSSA et des IPS en soins pédiatriques en oncologie a été publié par le MSSS en 2022, dans le but de mettre à contribution leur expertise pour la prise en charge des personnes atteintes de cancer. De fait, ces orientations ministérielles soutiennent le développement de la pratique infirmière avancée et reconnaissent l'apport essentiel des IPS dans le réseau de la santé.

¹ Diagnostiquer des maladies ; prescrire des examens diagnostiques ; utiliser des techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice ; déterminer des traitements médicaux ; prescrire des médicaments et d'autres substances ; prescrire des traitements médicaux ; utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux invasifs ou présentant des risques de préjudice ; effectuer le suivi des grossesses ; administrer le médicament ou la substance permettant à une personne d'obtenir l'aide médicale à mourir dans le cadre de l'application de la *Loi concernant les soins de fin de vie*.

Enfin, l'exercice en pratique infirmière avancée se déploie au fil des modifications législatives et organisationnelles du réseau de la santé. Notons l'évaluation de l'admissibilité d'une personne à l'aide médicale à mourir et la sédation palliative continue ainsi que leur administration qui représente une neuvième responsabilité pouvant être exercée par l'IPS depuis décembre 2023. Devant cette reconnaissance de l'expertise des IPS et la bonification de l'accès aux soins de santé, les programmes IPS doivent demeurer agiles et flexibles, de manière à offrir une formation en phase avec l'évolution de la profession au Québec. C'est d'ailleurs dans cette visée que des modifications ont été apportées aux programmes en 2022-2023 et implantées à l'automne 2023, afin d'assurer une formation adaptée aux avancées des dernières années. Ces programmes professionnalisants sont l'une des pierres qui permettront de soutenir l'infrastructure sous-jacente à un accès aux soins de santé.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on s'assure que le processus d'admission est simple, tout en maintenant des méthodes de sélection adéquates et équitables, permettant d'atteindre la capacité d'accueil.

A-1.1. Réviser le processus de sélection, incluant les exigences d'admission et les documents demandés

Le nombre de personnes intéressées à nos programmes, combiné à la capacité d'accueil limitée en lien avec la disponibilité des places de stage, nécessite de procéder à une sélection des candidates ou candidats possédant le meilleur potentiel de réussite par le biais d'un processus systématique et transparent. Devant l'évolution de la pratique IPS et de la transformation du profil d'entrée des candidates et des candidats (A-1.2.), le processus de sélection de même que les exigences d'admission sont en cours de révision depuis l'hiver 2024. Parmi les méthodes employées, notons la mesure des retombées des documents demandés lors de l'analyse des dossiers de candidature, comme la variabilité entre les curriculums vitae. En outre, les travaux de parties prenantes impliquées dans la formation des IPS visent à analyser le processus actuel, le comparer à celui des autres universités et à proposer des améliorations au comité de programme à l'automne 2024 en jetant un regard critique sur les exigences d'admission, les documents demandés (notamment le test Casper) ainsi que sur les critères de sélection. À terme, nous souhaitons assurer un processus d'admission qui permette une sélection équitable et efficace de candidatures pouvant réussir le programme en deux ou trois ans.

Résultats escomptés :

- Atteindre la capacité d'accueil en fonction des cibles ministérielles d'admission qui sont révisées annuellement²
- Déterminer des critères d'admission qui soient cohérents avec la qualité nécessaire à la pratique éventuelle
- Établir un processus de sélection simple, équitable, transparent et comparable aux autres universités
- Exiger des documents d'admission qui ont tous une valeur ajoutée au processus de sélection

² Ces cibles se situent généralement autour de 10 admissions en PL et 40 en SA.

A-1.2. Analyser le cheminement des étudiantes et étudiants IPS (ÉIPS) en fonction de leur profil d'entrée aux programmes

Différentes hypothèses sont soulevées concernant les facteurs qui soutiennent la réussite dans les programmes, notamment la moyenne de diplomation au premier cycle ou encore l'expérience clinique. De plus, des observations des membres du corps professoral et du personnel enseignant évoquent que le profil d'entrée des candidates et des candidats se transforme depuis les dernières années, particulièrement en ce qui a trait à la diminution du nombre d'années d'expérience clinique acquise. Jusqu'ici, ces hypothèses n'ont pas pu être confirmées. Des analyses de corrélation entre le profil d'entrée et l'évolution dans le programme sont donc en cours pour identifier des facteurs qui influencent la réussite, la durée des études ainsi que la persévérance des ÉIPS. D'autres analyses visent à comparer le profil d'entrée des cohortes des années antérieures. Les résultats permettront de soutenir la révision du processus de sélection (A-1.1.), au moyen de données quantitatives.

Résultats escomptés :

- Identifier l'impact des critères de sélection actuels sur la réussite, la durée des études et la persévérance
- Avoir une meilleure connaissance du profil soutenant favorablement la réussite à l'un ou l'autre des programmes
- Assurer une meilleure planification des ressources de mentorat et de tutorat

A-1.3. Réserver des places aux personnes candidates des Premières Nations et Inuit

Afin de poursuivre l'initiative au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale), deux places seront réservées aux personnes candidates des Premières Nations et Inuit à compter de l'admission de l'automne 2025. Une place par spécialisation sera réservée pour les candidates et candidats ayant à la fois le statut de résidente ou de résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou Inuit au Québec.

Résultats escomptés :

- Favoriser l'accueil d'infirmières et d'infirmiers membres des Premières Nations ou Inuit
- L'arrivée des places réservées permettra de réaliser une promotion ciblée auprès des personnes des Premières Nations et Inuit et encouragera le développement de partenariats avec les organisations autochtones

R2 - Que l'on distingue adéquatement chaque spécialisation et que l'on s'assure que les contenus de cours sont adaptés à la réalité clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins aux adultes et en soins de première ligne.

A- 2.1. Optimiser la structure des programmes et l'offre de cours de chaque spécialisation

Depuis l'automne 2023, une structure actualisée des programmes a été déployée faisant suite à d'importants travaux qui ont eu lieu en 2022. Ces changements étaient nécessaires pour répondre aux demandes des ÉIPS et pour offrir un programme en adéquation avec les nouvelles activités professionnelles encadrées par la Loi sur les infirmières et infirmiers. Suivant des préoccupations énoncées par les milieux cliniques, il s'avérait d'autant plus capital de rehausser le niveau de préparation des ÉIPS pour leur arrivée en stage, en soutenant de meilleure manière le développement des compétences attendues. Par ailleurs, un certain rattrapage au niveau de l'amélioration continue des programmes était requis à la suite de la succession de multiples directions de programmes dans les dernières années, de même que le ralentissement des activités imposé par la pandémie.

Pour ce faire, les cours portant sur la démarche clinique sont désormais prévus à trois occurrences au cours de la formation théorique, et ce, dès la première session d'inscription³. La nouvelle structure des programmes permet de distinguer les spécialisations à compter de la 2^e session pour les cours de physiopathologie et de démarche clinique, ce qui n'était observé qu'à la 4^e session auparavant. Les cours sont donc contextualisés à la réalité de chaque spécialisation plus tôt dans le cheminement. Le contenu des cours communs de démarche clinique et de physiopathologie de la première session aborde les processus de développement de maladies de même que ceux soutenant le raisonnement clinique (voir R3). Les autres cours communs aux spécialisations PL et SA permettent le développement de compétences transversales en pratique infirmière avancée, notamment au niveau de l'évaluation clinique avancée et de la méthodologie de la recherche. En concomitance, l'élaboration de plans cadres permet l'arrimage cohérent des cours et l'optimisation des contenus (voir A-3.2).

Résultats escomptés :

- Permettre le développement des compétences de manière optimale selon une approche-programme
- Favoriser la réussite en stage des ÉIPS en rehaussant le niveau de développement des compétences à la fin de la formation théorique

A- 2.2. Maintenir le soutien offert aux professeures, professeurs et autres membres du personnel enseignant pour intégrer la perspective des spécialisations (PL et SA) dans les cours

Dans le cadre des modifications substantielles des programmes, des IPS ainsi que des conseillères et conseillers en pédagogie universitaire ont accompagné des membres du corps professoral et du personnel enseignant dans l'élaboration de leur cours, de sorte que la perspective de pratique infirmière avancée de chaque spécialisation puisse y être mieux intégrée. Ce soutien demeure disponible pour tous les membres du corps professoral et du personnel enseignant qui souhaitent un accompagnement dans l'intégration de la réalité clinique des deux spécialisations.

Résultats escomptés :

- Soutenir en continu les membres du corps professoral et du personnel enseignant dans la planification et la mise en œuvre des cours des programmes IPS
- Favoriser le développement de contenu qui soit représentatif de la pratique IPS grâce à la contribution de partenaires des milieux cliniques

A- 2.3. Réviser les objectifs de chaque programme pour mieux distinguer les spécialisations

Les programmes ayant fait l'objet d'importantes modifications, les objectifs généraux des maîtrises et des DESS doivent être harmonisés à la nouvelle structure en plus de mieux refléter les distinctions de chaque spécialisation.

Résultats escomptés :

- Pour chaque programme, présenter des objectifs qui soient propres à chaque spécialisation et en adéquation avec le nouveau cheminement

³ Pour le cheminement à temps plein

R3 - Que le corps professoral et le personnel enseignant se concertent pour éviter les redondances entre les activités de formation et assurer la cohérence entre les cheminements.

A- 3.1. Adopter une nouvelle méthode de planification des contenus des cours pour éviter les redondances

Au fait de redondances observées entre plusieurs cours, en particulier ceux de physiopathologie, la méthode de planification des contenus des cours a été revue pour le début du nouveau cheminement à l'automne 2023. Ainsi, différents blocs de cours de physiopathologie ont été développés par des IPS externes à partir des contenus essentiels déterminés par la direction de programme. Cette méthode évite que l'élaboration du contenu soit basée sur l'expérience clinique du personnel enseignant et sur des perceptions quant aux sujets incontournables, tout en assurant que le contenu soit représentatif de la réalité clinique de chaque spécialisation (R2). En outre, le nombre de personnes intervenant dans l'enseignement de l'un ou l'autre des cours ayant été révisés est désormais réduit au minimum, de manière à rehausser la continuité et la cohérence entre les séances.

Résultats escomptés :

- Mettre en perspective chez l'ÉIPS l'unicité des contenus des cours
- Optimiser le temps d'enseignement disponible pour chaque cours en évitant les redondances inutiles

A- 3.2. Poursuivre l'élaboration des plans cadres pour l'ensemble des cours du DESS et de la maîtrise en soins de première ligne et en soins aux adultes.

L'élaboration de plans cadres pour orienter la planification des nouveaux cours⁴ a été amorcée durant l'hiver 2023 dans une perspective d'approche-programme. Les plans cadres indiquent les compétences à développer, l'insertion du cours dans le programme ainsi que les contenus essentiels à aborder. L'élaboration est réalisée avec le soutien d'une IPS ainsi que d'un conseiller en pédagogie universitaire. Ce sont d'ailleurs ces plans cadres qui permettent au comité de programme de veiller à « la qualité et la pertinence des activités de formation et autres moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du programme »⁵.

Résultats escomptés :

- Mieux répartir les contenus à travers le cheminement, de manière à éviter les redondances
- Améliorer la qualité de la formation et sa capacité à soutenir le développement des compétences attendues

A- 3.3. Optimiser les modalités de concertation du corps professoral et des autres membres du personnel enseignant dans les programmes pour la planification des cours.

Depuis l'été 2023, des rencontres préparatoires ont lieu chaque session entre la direction de programme et les membres du corps professoral responsables des cours afin de préciser les orientations attendues et les compétences à développer dans les programmes IPS. Les autres membres du personnel enseignant sont aussi invités à ces rencontres. Pour mieux encadrer la concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant, ces modalités doivent être optimisées en tout respect de la liberté académique. Les méthodes envisagées peuvent prendre la forme d'une rencontre annuelle de type lac-à-l'épaulé ou de formulaires de divulgation des contenus de cours.

⁴ Cours mis à l'horaire pour la première fois à l'automne 2023 ou le seront au cours des sessions subséquentes

⁵ Règlement des études art. 1.38b

Résultats escomptés :

- Former une vision commune du programme, partagée par les membres du corps professoral et le personnel enseignant
- Éviter les redondances

R4 - Que l'on s'assure que la charge de travail au sein des cours et dans les stages est raisonnable et équilibrée tout au long du cheminement.

A- 4.1. Assurer une répartition équilibrée des cours à travers le cheminement

L'optimisation de la structure des programmes et de l'offre de cours de chaque spécialisation (A-2.1.) a également permis de mieux répartir la charge de travail, en évitant des sessions supérieures à 15 crédits. Auparavant, les cours de physiopathologie (6 crédits) et de démarche clinique (6 crédits) spécifiques à chaque spécialisation n'étaient offerts qu'à la 4^e session, soit celle précédant le début des stages. Depuis l'automne 2023, la fragmentation de ces cours et leur étalement tout au long des programmes favorisent un développement graduel de ces compétences, et ce, dès la première session d'inscription. De même, le repositionnement des cours en méthodologie de la recherche en début de cursus permet que la rédaction du travail terminal soit maintenant réalisée sur l'ensemble du programme, plutôt que condensée en surplus des stages. D'ailleurs, les milieux de stage doivent libérer l'ÉIPS une demi-journée par deux semaines depuis l'hiver 2024, lui permettant de se consacrer à la réalisation de son travail terminal et ainsi, contribuer à alléger la charge de travail entourant le volet des stages, ce qui était une préoccupation majeure des ÉIPS.

Résultats escomptés :

- Mieux répartir la charge de travail à travers le programme
- Diminuer le stress perçu par les ÉIPS en lien avec la charge de travail, particulièrement en stage

A- 4.2. Évaluer les effets des mesures prises pour répartir la charge de travail associée au programme

Afin d'évaluer l'effet des changements visant d'amélioration du programme, un plan d'évaluation est appliqué depuis l'automne 2023 pour obtenir des mesures de satisfaction des ÉIPS, notamment au sujet de la charge de travail.

Résultats escomptés :

- Évaluer les effets des mesures prises pour mieux répartir la charge de travail sur la satisfaction des ÉIPS
- Identifier les aspects des programmes pour lesquels des ajustements seraient profitables

A- 4.3. Poursuivre la sensibilisation des ÉIPS à la charge de travail associée aux programmes

Considérant l'évolution du rôle IPS qui se traduit par l'ajout de nouvelles activités professionnelles, le développement de toutes les compétences nécessaires à une pratique sécuritaire dans une période limitée et en 75 crédits, la charge de travail demeure élevée malgré la révision de la structure des programmes. Différents moyens sont déjà mis en place pour sensibiliser les ÉIPS au temps à consacrer à leurs études durant leur cheminement. Dès l'activité d'accueil, la question de la charge de travail importante est abordée par le directeur de programme de manière à préparer les ÉIPS et à les inviter à adopter des stratégies de gestion de temps. Le service de consultation de l'intervenant de proximité est aussi promu dès l'admission et tout au long des études. Des témoignages d'ÉIPS de deuxième année sont présentés à l'occasion de cette rencontre. D'autres moyens sont également prévus : diffusion d'une semaine type du cheminement théorique et en stage à partir du calendrier perpétuel ; présentation d'une capsule vidéo sous forme de Questions & Réponses avec une personne étudiante des programmes IPS ; participation d'une personne ÉIPS lors des activités portes ouvertes pour répondre aux interrogations des participantes et participants sur le déroulement des études.

Résultats escomptés :

- Améliorer le niveau de conscientisation des ÉIPS sur la charge de travail

A- 4.4. Étendre l'offre de mentorat aux ÉIPS

La direction facultaire offre déjà un service de mentorat à toutes les personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs depuis l'hiver 2023. Cette mesure de soutien sera étendue aux programmes IPS à compter de l'été 2024.

Résultats escomptés :

- Bonifier les mesures de soutien à la réussite offertes aux ÉIPS
- Prévenir l'isolement pouvant être vécu par les ÉIPS du programme SA à distance
- Développer un réseau de paires et pairs aidants

A- 4.5. Offrir des capsules de mise à niveau dès l'entrée aux programmes

Plusieurs ÉIPS font état d'un besoin de mise à niveau pour certaines notions apprises au baccalauréat et nécessaires au développement des compétences attendues pendant les programmes IPS. La direction de programme souhaite donc offrir à tous les ÉIPS des capsules en ligne servant de mise à niveau. Différents thèmes sont ciblés, dont l'évaluation clinique — santé physique, l'évaluation clinique — santé mentale et les arythmies cardiaques. Ces capsules seront accessibles en tout temps pour les ÉIPS qui en ressentent le besoin, ce qui aura pour effet d'optimiser leur temps d'études personnelles au développement des compétences des futurs IPS. La diffusion de ces autoformations est prévue pour l'été 2025.

Résultats escomptés :

- Fournir des mesures d'appui à la réussite aux ÉIPS tout au long de leur formation, selon leurs besoins
- Optimiser le temps de travail des ÉIPS en offrant du contenu ciblé et basé sur la littérature scientifique à jour
- Soutenir le besoin de mise à niveau des connaissances et habiletés nécessaires au développement des compétences attendues aux programmes

R5 - Que l'on poursuive les efforts pour augmenter le nombre de milieux de stage, que l'on s'assure que le processus d'attribution des stages est connu et transparent, et que l'on offre un soutien adéquat aux personnes étudiantes devant réaliser leur stage en dehors de la région de Québec.

A- 5.1. Poursuivre les démarches pour l'ouverture de nouveaux milieux de stage

L'offre de places de stage pour les deux spécialisations demeure une préoccupation constante en vue de rehausser la capacité d'accueil et d'atteindre les cibles ministérielles. Plusieurs efforts sont déployés en continu pour le développement de nouvelles places de stage, comme la participation au projet pilote avec des GMF pour l'ouverture annuelle de places de stages en première ligne ; et l'ouverture de places de stage dans des milieux où des domaines ou des postes sont offerts. Des efforts sont aussi dirigés pour le maintien de partenariats existants avec les milieux cliniques et la création de nouveaux, notamment avec la Faculté de médecine (FMED) de l'UL pour arrimer la planification des stages des externes et des personnes étudiantes au programme SA (ÉIPSSA) en milieu hospitalier. Enfin, le comité des programmes ainsi que le conseil de la Faculté ont adopté une résolution visant à réserver des places de stage SA hors capacité d'accueil pour des personnes qui travaillent en région. Ceci permettra, nous l'espérons, d'admettre plus de personnes provenant de l'extérieur des grands centres urbains désirant faire leur stage dans une région qui n'a pas l'habitude d'en offrir. Le programme SA, étant maintenant accessible en grande partie à distance, encouragera les personnes vivant en région éloignée à s'y inscrire.

Résultats escomptés :

- Offrir un plus grand nombre de places de stage et les préserver dans le temps
- Atteindre les cibles de diplomation pour les deux spécialisations
- Optimiser l'offre de stage en milieu hospitalier pour les ÉIPSSA
- Favoriser l'intégration du rôle IPS en région

A- 5.2. Diffuser les critères d'attribution des stages plus tôt dans le cheminement

Depuis la consultation réalisée auprès de ÉIPS et des diplômés en 2022, de nouveaux critères ont été établis pour encadrer le processus d'attribution des stages : ÉIPS-parent, ÉIPS avec défis, ÉIPS avec condition particulière, ÉIPS sans critère. Ces critères sont exposés lors de la rencontre de présentation des milieux de stage qui a lieu à la session précédant les stages. Afin d'améliorer la transparence, les critères de même que le processus d'attribution seront diffusés dans le site programme (monPortail).

Résultats escomptés :

- Rendre disponibles les informations relatives au stage dès le début du programme
- Améliorer la satisfaction des ÉIPS à l'égard du placement en stage

A- 5.3. Diffuser une liste des ressources disponibles pour l'hébergement en région

Le programme ministériel de bourses d'études pour les infirmières praticiennes spécialisées prévoit un complément pour l'hébergement et le transport. Toutes les informations relatives à ce soutien financier sont disponibles sur le site programme, tout comme les autres programmes d'aide financière en vigueur. Au-delà des ressources financières, du soutien pour répondre au besoin d'hébergement en région est offert aux ÉIPS qui en font la demande. Pour faciliter la recherche, une liste des hébergements sera produite, mise à jour et diffusée sur le site programme.

Résultats escomptés :

- Diminuer le stress des ÉIPS qui doivent se loger en dehors de la région de la Capitale-Nationale pour réaliser leurs stages
- Bonifier le soutien aux ÉIPS qui doivent se déplacer en dehors de la région de la Capitale-Nationale pour réaliser leurs stages

R6 - Que l'on s'assure de la bonne intégration des personnes étudiantes dans les milieux de stage, que l'on poursuive la formation des superviseuses de stage et que l'on veille à ce que l'évaluation des stages soit adéquate.

A- 6.1. Présenter un plan d'intégration en stage pour chaque spécialisation (PL et SA)

Le plan d'intégration sera présenté sous forme d'attendus minimaux pour l'accueil des stagiaires dans les milieux dès la prochaine cohorte à l'hiver 2025. De cette façon, les pratiques locales d'intégration déjà en place pourront être maintenues, mais un cadre sera désormais prescrit de manière à uniformiser l'accueil et l'intégration des ÉIPS dans leurs milieux de stage. Un volet proposant une trajectoire de communication entre l'ÉIPS et le milieu clinique sera aussi inclus, pour faciliter le premier contact. Pour assurer que les éléments énoncés soient cohérents avec les besoins, des ÉIPS seront impliqués dans le processus d'élaboration, en collaboration avec l'Association des étudiantes et des étudiants en sciences infirmières inscrits aux études supérieures ou les représentantes étudiantes et représentants étudiants du comité des programmes. Le plan d'intégration sera également abordé dans les formations préparatoires aux stages offertes aux personnes superviseuses (voir A-6.2.).

Résultats escomptés :

- Uniformiser l'intégration des ÉIPS dans les milieux
- Soutenir les milieux cliniques pour l'accueil d'ÉIPS
- Diminuer le stress des ÉIPS en début de stage

A- 6.2. Déployer une plateforme de formation dédiée aux superviseurs de stage

Depuis l'automne 2023, le contenu de la rencontre préparatoire aux stages et des formations sur la supervision est diffusé en capsules asynchrones. Cette formule a été adoptée pour mieux s'adapter à la réalité clinique des personnes superviseuses, pour qui il était souvent difficile de se libérer pour participer à ces activités. De plus, le recours à la plateforme Brio simplifie l'accès aux personnes superviseuses — incluant les médecins — allège les démarches administratives requises par la FSI et permet la consultation du contenu pendant toute la durée des stages.

Plus précisément, le contenu offert concerne les différentes sections du *Guide d'accompagnement et de soutien à la personne superviseuse de stage en pratique infirmière spécialisée*, telles que les rôles et responsabilités des personnes impliquées, de même que les modalités d'appréciation et d'évaluation des compétences. Une formation sur les principes de base de la supervision clinique adaptée aux stages IPS est également disponible. Afin de rendre ces formations plus attrayantes, des attestations de participation sont maintenant délivrées, permettant notamment aux IPS de les comptabiliser en vertu de la norme de formation continue de l'OIIQ.

Résultats escomptés :

- Améliorer l'accès aux formations dédiées aux personnes superviseuses, incluant les médecins
- Centraliser les informations relatives à la supervision de stage

A- 6.3. Revoir l'appréciation des stages, incluant la rétroaction offerte aux personnes superviseuses

Des questionnaires visant l'appréciation des stages et des milieux de stage, incluant la rétroaction envers les personnes superviseuses, sont en cours de développement en collaboration avec le Service de soutien à l'enseignement et d'un conseiller en pédagogie universitaire de la FSI.

Résultats escomptés :

- Assurer la qualité des stages
- Fournir une rétroaction aux superviseurs

A- 6.4. Analyser les effets des nouvelles grilles d'appréciation des stagiaires IPS

La grille actualisée et informatisée du stage 1 a été implantée à l'hiver 2024, celle du stage 2 le sera à l'été 2024. Ces grilles présentent des indicateurs plus précis et facilement observables, limitant l'interprétation entre les personnes superviseuses. Afin de mesurer les effets de ces outils sur l'appréciation des stagiaires IPS, des données sur leur contenu et leur utilisation sont récoltées en cours de stage auprès des personnes superviseuses, au moyen de sondages et d'échanges avec les membres de l'équipe de coordination.

Résultats escomptés :

- Perfectionner les grilles d'appréciation des stagiaires
- Connaître la perception des personnes superviseuses quant à l'utilisation des nouvelles grilles d'appréciation des stagiaires IPS
- Soutenir les ÉIPS dans leur stage en identifiant leurs forces et leurs défis
- Obtenir en temps réel les résultats des appréciations

4. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on s'assure que le processus d'admission est simple, tout en maintenant des méthodes de sélection adéquates et équitables, permettant d'atteindre la capacité d'accueil.						
A-1.1.	Réviser le processus de sélection, incluant les exigences d'admission et les documents demandés	A2024	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Analyser le cheminement des études des ÉIPS en fonction de leur profil d'entrée aux programmes	É2024	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.3.	Ajouter des places réservées aux personnes candidates des Premières Nations et Inuit	É2024	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on distingue adéquatement chaque spécialisation et que l'on s'assure que les contenus de cours sont adaptés à la réalité clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins aux adultes et en soins de première ligne.						
A-2.1.	Optimiser la structure des programmes et l'offre de cours de chaque spécialisation	A2023	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Maintenir le soutien offert aux professeures, professeurs et autres membres du personnel enseignant pour intégrer la perspective des spécialisations (PL et SA) dans les cours	É2023 En continu	Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.3.	Réviser les objectifs de chaque programme pour mieux distinguer les spécialisations	É2025	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que le corps professoral et le personnel enseignant se concertent pour éviter les redondances entre les activités de formation et assurer la cohérence entre les cheminements.						
A-3.1.	Adopter une nouvelle méthode de planification des contenus des cours pour éviter les redondances	A2023	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Poursuivre l'élaboration des plans cadres pour l'ensemble des cours du DESS et de la maîtrise en soins de première ligne et en soins aux adultes	A2024	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.	Optimiser les modalités de concertation du corps professoral et des autres membres du personnel enseignant dans les programmes pour la planification des cours	É2023 En continu	Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD

R4 - Que l'on s'assure que la charge de travail au sein des cours et dans les stages est raisonnable et équilibrée tout au long du cheminement.						
A-4.1.	Assurer une répartition équilibrée des cours à travers le cheminement	A2023	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Évaluer les effets des mesures prises pour répartir la charge de travail associée au programme	A2023 En continu	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3.	Poursuivre la sensibilisation des ÉIPS à la charge de travail associée aux programmes	A2023 En continu	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.4.	Étendre l'offre de mentorat aux ÉIPS	É2024	Doyen			
A-4.5.	Offrir des capsules de mise à niveau dès l'entrée aux programmes	É2024	Doyen			
R5 - Que l'on poursuive les efforts pour augmenter le nombre de milieux de stage, que l'on s'assure que le processus d'attribution des stages est connu et transparent, et que l'on offre un soutien adéquat aux personnes étudiantes devant réaliser leur stage en dehors de la région de Québec.						
A-5.1.	Poursuivre les démarches pour l'ouverture de nouveaux milieux de stage	En continu	Doyen Directeur des programmes Responsable des stages			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Diffuser les critères d'attribution des stages plus tôt dans le cheminement	E2024 En continu	Responsable des stages			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.3.	Diffuser une liste des ressources disponibles pour l'hébergement en région	A2024 En continu	Responsables de stages			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 - Que l'on s'assure de la bonne intégration des personnes étudiantes dans les milieux de stage, que l'on poursuive la formation des superviseuses de stage et que l'on veille à ce que l'évaluation des stages soit adéquate.						
A-6.1.	Présenter un plan d'intégration en stage pour chaque spécialisation (PL et SA)	A2024	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Déployer une plateforme de formation dédiée aux superviseurs de stage	A2023	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.3.	Revoir l'appréciation des stages, incluant la rétroaction offerte aux personnes superviseuses	H2025	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.4.	Analyser les effets des nouvelles grilles d'appréciation des stagiaires IPS	E2024	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD

5. Remerciements

Le doyen de la Faculté des sciences infirmières (FSI) remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce plan d'action, à commencer par M. Bruno Pilote, directeur des programmes IPS, les membres du Comité du programme ainsi que les agentes de recherche et de planification, Mme Valérie Drolet et Mme Marylène Tessier.

Il remercie aussi les personnes qui ont participé à l'élaboration du rapport d'autoévaluation : Mme Maria Cecilia Gallani, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, M. Bruno Pilote, Mme Marylène Tessier, Mme Valérie Drolet, M. David Tremblay-Deschênes, chargé d'enseignement et Mme Nathalie Dubé, responsable des stages IPS. Il remercie aussi Mme Annick Jaton, adjointe à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, ainsi que les membres de son équipe, pour leur accompagnement tout au long de ce processus d'évaluation. Le doyen tient aussi à transmettre des remerciements aux évaluateurs externes nommés par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, de même qu'aux membres du Comité institutionnel d'évaluation périodique, pour leurs commentaires des plus judicieux. Bien entendu, ce rapport n'aurait pas pu être produit sans la précieuse collaboration de l'ensemble des membres du corps professoral et du personnel enseignant de la FSI impliqués dans les programmes, de même que des personnes étudiantes et diplômées des programmes.

Enfin, que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration, la rédaction et la révision de ce plan d'action soient aussi remerciées.

Frédéric Douville, Doyen

Faculté des sciences infirmières